

M2/Chimie Analytique

Qualité, Norme et Sécurité

Chapitre II : Le système de management environnemental -ISO 14000

I) - Définition

Un système de management environnemental (SME) fait partie du système de gestion général d'une organisation. Il s'agit d'une approche systématique destinée à gérer les aspects environnementaux d'une organisation. Le SME est un « outil » qui permet à tout type d'organisation, quelle qu'en soit la taille, de maîtriser l'impact de ses activités, produits ou services sur l'environnement. Il offre à l'organisation un cadre qui l'aide à situer ses aspects opérationnels ayant un impact significatif sur l'environnement, à établir des objectifs et des cibles afin de limiter cet impact, et à élaborer des programmes visant à atteindre les cibles et à mettre en œuvre d'autres mesures de contrôle opérationnel pour garantir l'application de la politique environnementale établie.

II) - Série des normes ISO 14000

-Un ensemble de normes internationales fait converger, à l'échelle mondiale, l'attention sur l'environnement, encourageant un monde plus propre, plus sûr et plus sain pour tous ses habitants.

- Les normes ISO 14000 fournissent un cadre méthodologique sur lequel les entreprises peuvent se baser pour intégrer l'environnement de manière rigoureuse dans la gestion du quotidien.

-L'existence de ces normes permet aux organisations de centrer leurs efforts pour l'environnement par rapport à des critères acceptés au plan international.

-La série de normes ISO 14000 répond aux besoins des organisations dans le monde entier, en fournissant un cadre commun permettant de gérer les questions environnementales.

Elles permettent d'apporter une amélioration généralisée au management environnemental, qui, à son tour facilitera le commerce et améliorera la performance environnementale à l'échelle mondiale.

La série ISO 14000 propose aux organisations actives sur le marché mondial, une nouvelle approche pour la protection de l'environnement.

Elle invite l'organisation à :

- Faire le point sur son impact sur l'environnement ;
- Fixer ses propres buts et objectifs ;
- S'engager en faveur de processus de prévention de la pollution et de l'amélioration continue efficace et fiable ;

- Sensibiliser tous les employés et responsables à partager, en connaissance de cause, leur responsabilité personnelle vis-à-vis de la performance environnementale de l'entreprise.

Les normes de la famille ISO 14000 axées sur l'organisme peuvent procurer différents avantages :

ISO 14001 – « Systèmes de management environnemental – Exigences et lignes directrices pour son utilisation »

- Cette norme aide les organismes à mieux gérer l'impact de leurs activités sur l'environnement et à démontrer une gestion saine de l'environnement, englobant non seulement les processus de l'organisme mais également ses produits et services. Par ailleurs, l'expérience a montré que l'ISO 14001 constitue un cadre qui inspire et guide la créativité des membres de l'organisme, qui se mobilisent activement pour promouvoir la protection de l'environnement, la conservation des ressources et l'amélioration de l'efficacité.

ISO 14004– « Lignes directrices générales concernant les principes, les systèmes et les techniques de mise en œuvre »

- Cette norme donne des lignes directrices concernant l'établissement, la mise en œuvre, la mise à jour et l'amélioration d'un système de management environnemental, en indiquant comment le coordonner à d'autres systèmes de management.

- Les normes ISO **14010**, **14011** et **14012**, définissent les principes et procédures de l'audit environnemental ainsi que les critères de qualification des auditeurs environnementaux.

ISO 14031 – « Évaluation de la performance environnementale »

- Cette norme donne des lignes directrices destinées à aider l'organisme à évaluer sa performance environnementale. Elle traite aussi du choix d'indicateurs de performance appropriés, de façon à permettre d'évaluer la performance par rapport à des critères établis par la direction. Ce type d'information peut servir de base pour la communication d'informations sur la performance environnementale en interne et avec l'extérieur.

III) - Les principales étapes de la mise en place d'un SME

1) - L'analyse environnementale

Cette première étape permet de faire un état de la situation environnementale (mise en place des points forts et des points faibles,...). Elle permettra de fixer les actions à développer en priorité.

Elle est donc une analyse préliminaire approfondie des problèmes, impacts, performances et activités de surveillance de l'entreprise en matière environnement.

2)- La politique environnementale

L'entreprise définit les grands principes à l'égard de l'environnement. Cette politique adoptée au niveau le plus élevé de la direction comportera une série d'engagements visant une amélioration continue des résultats environnementaux.

3)- Le programme environnemental

A la lumière des résultats de l'analyse environnementale, l'entreprise va définir des objectifs destinés à améliorer la protection de l'environnement.

Ces objectifs précis et chiffrés devraient être atteints dans un certain délai grâce à la mise en place de diverses actions.

4)- La mise en œuvre et le fonctionnement du SME

Le SME est mis en place en définissant les responsabilités environnementales, en assurant la sensibilisation et la formation du personnel, en élaborant les plans d'urgence, en créant diverses procédures. Le SME est documenté dans un manuel environnemental qui est complété par une série de procédures et diverses instructions de travail.

5)- L'audit

Les audits internes vérifient régulièrement le bon fonctionnement du SME, il s'agit d'une évaluation systématique documentée, périodique et objective du fonctionnement du système.

IV) Avantages de la famille ISO 14000

L'ensemble de la famille ISO 14000 fournit des outils de management permettant aux organismes de maîtriser leurs aspects environnementaux et d'améliorer leur performance environnementale. Utilisés ensemble ces outils conféreront des avantages économiques significatifs, à savoir :

Consommation réduite de matières première et des ressources ;

- Réduction de la consommation d'énergie ;
- Amélioration de l'efficacité des processus ;
- Réduction des déchets et des coûts de mise au rebut ;
- Utilisation de ressources récupérables ;
- Primes d'assurance potentiellement moins élevées.

V) -Les avantages du SME

Les avantages internes et externes du SME sont les suivants :

Motivations internes	Avantages externes
<ul style="list-style-type: none"> - Produits et prestations optimisés - Transparence et réduction de coûts (utilisation respectueuses des ressources naturelles) - Protection et motivation des collaborateurs (prévention et réduction des risques) - Limitation des émissions (prévention et réduction des émissions, recyclage et élimination des déchets) - Reconnaissance précoce des problèmes liés à l'environnement (assurance stratégique de notre existence) - Transparence en matière de risque, réduction des risques (prévention et limitation des pannes) - Plus grande sécurité juridique) 	<ul style="list-style-type: none"> - Produits et prestations optimisés - réduction des impacts environnementaux -Avantage concurrentiels /image de marque -Avantage au niveau des relations publiques -confiance des clients et des autorités

VI)~ Structure de SME

L'implantation de SME repose sur le principe de l'amélioration continue symbolisé par le modèle PDCA (roue de DEMING).

Cette roue présente le parcours cyclique d'une démarche de progrès en 4 étapes (plan, Do, Check, Act

-Principe de base sur lequel repose toutes les exigences de la norme ISO 14001

-C'est le principe d'amélioration continue de la performance environnementale par la maîtrise des impacts liés à l'activité de l'entreprise.

P : Plan : fixer, programmer, planifier les actions à entreprendre sur base de l'état des lieux

D. Do : il s'agit d'exécuter le plan d'amélioration (mise en œuvre de suggestions proposées dans le programme).

C. Check : il s'agit de vérifier que le problème est résolu et que les résultats obtenus correspondent bien aux objectifs prévus

A. Act : il s'agit d'exploiter les résultats obtenus pour réagir c.à.d. procéder à l'étude d'une nouvelle amélioration et ajuster les objectifs.